

Comptes annuels

A2MA

4 RUE DU PROFESSEUR LANGEVIN

33150 CENON

Exercice clos le : 30 JUIN 2023

APE : 4329B SIRET : 53198661000024

Certifié conforme,

Le Président

(signature)

Signé par Christophe MATHIEU
Le 26/02/25

ID: tx_xzMlgW93DokP

Signed with
Universign

Le 20/11/2023

EXPERTISE CONSEIL FUSTER COSTES

1 Allée Elsa Triolet

Tel: 05 57 77 77 90

Les Bureaux de Palmer

Fax: 05 57 77 77 97

33150 CENON

Désignation de l'entrepriseA2MA

Néant

Adresse de l'entreprise4 RUE DU PROFESSEUR LANGEVIN33150 CENON

Número SIRET *53198661000024

Durée de l'exercice en nombre de mois *12

Durée de l'exercice précédent *12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 0 0 6 2 0 2 3	3 0 0 6 2 0 2 2
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016	9 636	2 646
	Immobilisations corporelles *	028	030	168 081	24 915
	Immobilisations financières * (1)	040	042	26 622	26 622
Total I (5)		044	048	204 339	54 183
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	76 403	62 451
	Marchandises *	060	062	24 603	11 098
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	324 485	306 614
		072	074	4 713	7 222
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	265 352	369 012
	Charges constatées d'avance *	092	094	4 632	2 914
	Total II	096	098	700 188	759 312
	Total général (I+II)	110	112	904 527	813 495
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000	10 000
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		1 000	1 000
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		234 514	222 850
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		13 900	21 664
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		259 414	255 514
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		176 308	246 229
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		19 028	1 153
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		60 994	46 371
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	19 686	147 805	166 875
	Produits constatés d'avance	174		109 834	97 354
Total III		176		513 969	557 982
Total général (I + II + III)		180		773 383	813 495
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	112 622
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	33 264
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

30/06/2023

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

Désignation de l'entreprise : A2MANéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410	9 636	412		414		416	9 636	9 636		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	6 597	442		444		446	6 597	6 597		
	Installations générales, agencements divers	450	5 670	452		454		456	5 670	5 670		
	Matériel de transport	460	106 680	462	23 107	464		466	129 788	129 788		
	Autres immobilisations corporelles	470	15 869	472	10 157	474		476	26 026	26 026		
	Immobilisations financières	480	26 622	482		484		486	26 622	26 622		
TOTAL		490	171 075	492	33 264	494		496	204 339	204 339		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial			495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles			500	6 990	502	1 746	504		506	8 736		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 676	532	587	534		536	6 263			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	3 867	542	364	544		546	4 231			
	Matériel de transport	550	85 085	552	11 216	554		556	96 301			
	Autres immobilisations corporelles	560	15 274	562	339	564		566	15 613			
TOTAL			570	116 891	572	14 253	574		576	131 144		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5		
		6		7		8		9		10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme						
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : A2MA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Déficits de l'exercice	860	
					Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	165 963
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	140 566
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra